

*Question présentée par le député :*

*M. Jean-Luc Forni*

*Date de dépôt : 22 février 2018*

## **Question écrite urgente**

### **Pour davantage d'informations de la part du Conseil d'Etat sur l'exclusion d'élèves frontaliers de nos écoles**

Le Conseil d'Etat a récemment confirmé son intention d'économiser 3,4 millions de francs – une larme dans l'océan déficitaire genevois – sur le dos des élèves genevois résidant de l'autre côté de la frontière.

Prévue pour cette rentrée 2018, cette mesure concerne uniquement l'école primaire et le cycle d'orientation et ne s'appliquerait qu'en cas de manque de places disponibles, rassure le gouvernement.

Le parti démocrate-chrétien, attaché à la construction et au développement d'un Grand Genève, estime nécessaires des éclaircissements du Conseil d'Etat afin d'évaluer la pertinence d'une telle décision.

Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses complètes et détaillées qu'il apportera aux questions suivantes :

- ***Quel est, en conséquence de cette décision, le nombre de classes fermées par établissement scolaire genevois concerné ?***
- ***Quels sont, au jour du 28 février 2018, le nombre de demandes de dérogation reçues et le nombre de refus de dérogation émis ?***
- ***Une proposition d'affectation dans un établissement disposant de places disponibles a-t-elle été préalablement proposée aux parents avant qu'ils n'essuient un refus ?***